



# VIGNEULLES INFOS

**BULLETIN MUNICIPAL**

**mars 2019**

Tél : 03.83.75.85.08

email : [mairie.vigneulles@gmail.com](mailto:mairie.vigneulles@gmail.com)  
Site Internet : [www.vigneulles.mairie54.fr](http://www.vigneulles.mairie54.fr)

Directeur de publication : Philippe DANIEL



Place du Groupe Lorraine 42, 2018 – Noëlle MARTIN

## ÉDITO

L'année 2018 vient de tirer sa révérence, dans un climat national pour le moins agité. Une grande incompréhension est née entre la population et les élus nationaux. Ces derniers reconnaissent aujourd'hui le rôle essentiel de proximité du conseil municipal et du maire pour garder le contact avec les réalités du quotidien de chacun d'entre nous.

Bien sûr, nous n'avons pas toujours la solution à nos problèmes, mais nous essayons, avec les moyens dont nous disposons, d'améliorer notre qualité de vie.

2019 doit être l'année du dialogue et de l'écoute. Personne ne porte seul la vérité, c'est ensemble que nous devons construire un avenir encore meilleur.

Pour notre village, 2018 a été une année calme en ce qui concerne les travaux.

L'étude sur l'aménagement du village lancée l'été dernier en termes de sécurité, de stationnement, de circulation et d'urbanisation (Chétry) sera terminée au cours des prochains mois. Nous la partagerons avec vous.

Mais le dossier qui nous a le plus inquiété ces dernières semaines, c'est bien évidemment celui de la mise en place de la redevance incitative des ordures ménagères. Tout changement perturbe. Le démarrage a été un peu laborieux. Il vous est demandé encore un peu d'indulgence pour affiner la collecte. Je suis persuadé que, dans un an, vous apprécierez cette nouvelle collecte, plus écologique et, je l'espère, moins onéreuse pour la majorité d'entre nous.

L'équipe municipale et moi-même vous invitons à apprécier les couleurs du printemps qui arrive à grands pas, sur notre si beau territoire !

Le maire, Philippe DANIEL

## TRAVAUX RÉALISÉS ET MATÉRIEL ACQUIS

### Aménagement des aires de jeux

Au printemps 2018, le nouveau jeu installé à l'aire de loisirs du Breuil a été acquis pour un montant de 2 346 € TTC. Les mesures obligatoires de sécurité ont imposé la création d'une infrastructure recouverte de gravier sur une profondeur et un périmètre importants. Le respect des normes d'installation requises pour ce type de jeu a été vérifié par l'organisme habilité.

Les jeux destinés à remplacer les anciens de la place de la Fontaine ont été installés pour l'été 2018. La pose de tous ces équipements a coûté 6 398 € TTC, la subvention accordée étant de 1 821 €.

### Éclairage public

Le dispositif automatique d'allumage et d'extinction de l'éclairage public a dû être remplacé à la fin de l'été 2018. En effet, dès 2017 et surtout jusqu'à l'été 2018, les

dysfonctionnements s'étaient multipliés à un rythme toujours plus soutenu.

Le nouvel équipement commandant l'allumage et l'extinction est moins sophistiqué que le précédent, mais beaucoup plus fiable en termes de fonctionnement et de maintenance.

La fourniture et la pose de cet équipement ont été facturées 403 € TTC.

### **Voirie communale:** **signalisation horizontale**

La mise en sens unique de la rue des Chèvres (sens montant) a entraîné des modifications du régime des priorités à l'intersection de la rue des Chèvres avec la rue du Pressoir (voie longeant l'église). La signalisation horizontale (bandes blanches, lignes continues et discontinues, flèches, passage piétons) est venue compléter la signalisation verticale déjà installée.

Ont été également matérialisés l'axe de la rue du Pressoir, celui de la voie qui traverse la place de la Vieille Église (chemin de Grelot) et celui de la partie de la Grand Rue allant de la place du Groupe Lorraine 42 (GL 42) jusqu'à l'église.

Ont été repeintes les bandes blanches du stop du chemin de la Barre, de celui de la route de Barbonville et de celui de l'intersection du chemin de Grelot avec la RD 116 (route qui relie Rosières-aux-Salines à Saffais).

L'ensemble de ces travaux de peinture a été réalisé pour un montant de 780 € TTC.

### **Matériel acquis pour les salles** **communales**

Ont été achetés :

- pour la salle d'École, cinq tables légères à piétement repliable,
- pour la salle du Pressoir, du matériel de cuisine,
- pour la mairie, un réfrigérateur.

Le montant total de ces achats s'élève à 1 065 euros TTC.

## TRAVAUX EN COURS

La salle d'Ecole a été repeinte par les agents de la CC3M, un petit rafraîchissement dont elle avait bien besoin.

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), les établissements ou installations de la commune recevant du public doivent permettre l'accès des personnes à mobilité réduite (PMR). Après la création de places de stationnement pour PMR au cimetière et à l'aire de loisirs du Breuil, une solution a été trouvée pour l'accès à la mairie, la salle du Pressoir et la salle d'Ecole en passant par derrière, côté terrasse. Elle a évité le réaménagement complet du parvis de la mairie et a permis d'optimiser le coût de l'investissement. Quatre places de stationnement, dont une pour PMR, ont ainsi été créées. Il reste à terminer les revêtements et la mise en place de la signalisation, avant que ce nouvel équipement soit mis en service.



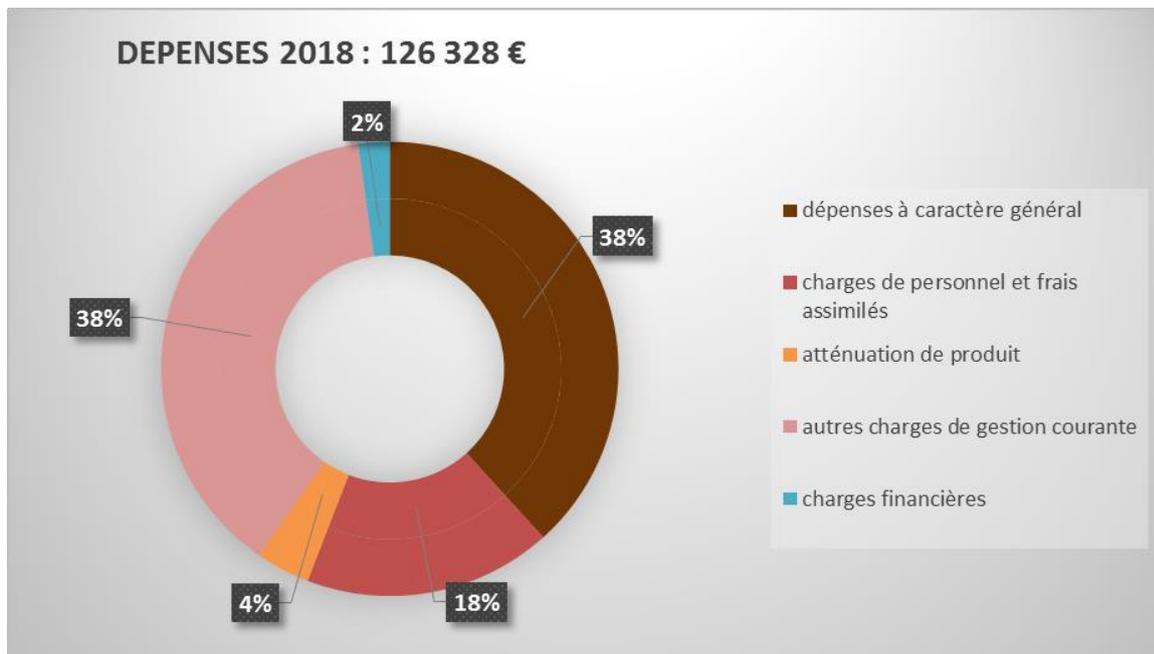
En ce qui concerne l'Eglise, une dérogation a été accordée compte tenu des contraintes architecturales.

## COMMUNE –RÉALISATIONS 2018

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

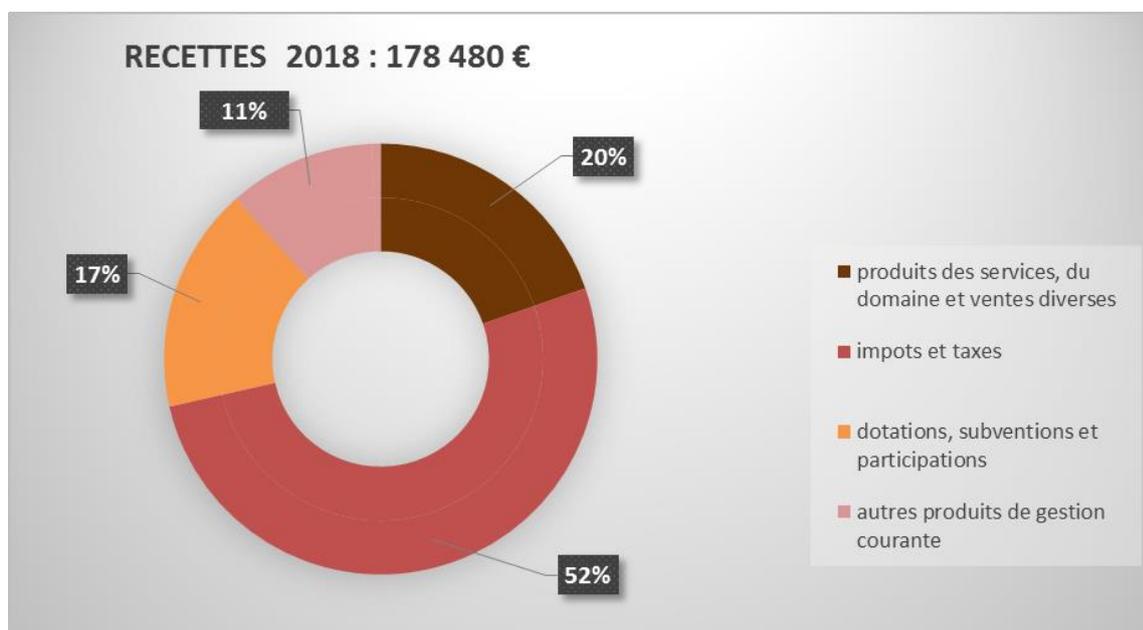
Les dépenses de fonctionnement restent stables (126 328 € contre 124 930 € en 2017) bien que de nouvelles dépenses aient été facturées cette année par la Communauté de Communes :

- intervention des ouvriers intercommunaux pour l'entretien des espaces verts = 4 655.82 €
- balayage des rues (2 passages)= 264 €
- instruction des permis de construire ou déclarations de travaux (part communale 50%) = 425.70 €.



Les dépenses à caractère général correspondent aux charges courantes comme l'eau, l'électricité, le téléphone... mais aussi l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, le contrôle des jeux, l'assurance multirisque, les frais de fêtes et cérémonies...

Les autres charges de gestion courante correspondent notamment à la participation au Syndicat Intercommunal Scolaire et au service d'incendie...



Les autres produits de gestion courante correspondent principalement aux loyers des logements communaux et aux locations des salles communales. En 2018, la salle du Pressoir a été louée 19 fois et la salle d'Ecole 3 fois.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses	montant €	recettes	montant €
Approbation du PLU	1 287,80		
Modification simplifiée du PLU	1 845,16		
Frais d'études aménagement global village	12 069,78		
Aménagement cimetière	860,00		
Aménagement place GL42- solde 1ère tranche	3 054,24		
Achat de terrain "Noires Terres"	5 136,00		
Jeux d'enfants et installation	8 744,40		
Signalisation horizontale	780,00		
Eclairage public horloge	403,20		
Equipements salles	1 520,98	subventions reçues	27 309,00
Dématérialisation	201,50	FCTVA sur investissement 2017	43 482,65
Remboursement d'emprunts	27 756,04	Taxe d'aménagement	2 633,55
		excédent de fonctionnement capitalisé	103 749,57
<b>total des dépenses d'investissement</b>	<b>63 659,10</b>		
<i>solde d'exécution négatif reporté de 2017</i>	<i>108 859,57</i>	<b>total des recettes d'investissement</b>	<b>177 174,77</b>

## ASSAINISSEMENT - RÉALISATIONS 2018

Le service d'assainissement n'entre pas dans le budget principal de la collectivité. (les montants ci-dessous sont HT)

### EXPLOITATION

### INVESTISSEMENT

dépenses		recettes	
Dépenses	10 597 €	Excédent reporté	6 512 €
		recettes	2 000 €
		redevances	16 500 €
Opération d'ordre	22 501 €	Op d'ordre	11 457 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 098 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 469 €</b>

dépenses		recettes	
		Excédent reporté	3 495 €
Remboursement capital emprunt	7 681 €		
Opération d'ordre	11 457 €	Opération d'ordre	22 501 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 138 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 996 €</b>

Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des travaux d'assainissement (22 501€) et en contrepartie à l'amortissement des subventions reçues pour ces travaux (11 457€).

Les dépenses d'exploitation sont composées de charges obligatoires comme le contrôle et l'entretien des pompes (600€), l'assistance et les

analyses normalisées (754€), la consommation d'eau, d'électricité et le système d'alerte via les téléphones portables (676€), les intérêts de l'emprunt (3 500€), le reversement à l'agence de l'eau de la redevance pour modernisation des réseaux collectée via la redevance d'assainissement de l'année précédente (2 035€). Le désherbage de la mauvaise herbe au milieu des roseaux est également indispensable (386€). Un système pour envoyer les roseaux a été installé cette année (1 073€) afin de suppléer à ce désherbage et de favoriser l'implantation des roseaux.

## **POINT SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE DANS LE VILLAGE**

Voilà plus d'un an déjà que le radar pédagogique a été installé dans le village et qu'il nous délivre chaque quinzaine ses enregistrements de vitesse. Nous sommes très attentifs aux chiffres communiqués et de manière générale, nous pouvons attester qu'il joue bien son rôle préventif auprès des conducteurs qui n'hésitent pas à lever le pied dès que l'appareil clignote et délivre son verdict. Nous avons relevé entre 10 et 15 % de véhicules au-dessus des 50 km/h autorisés et parmi ceux-ci moins de 1 % de mauvais élèves au-dessus de 70 km/h, lorsque le radar était installé en haut du village.

Depuis la mi-septembre, il a pris place à l'entrée du village et là, les comportements changent un peu: 34 % des conducteurs arrivent avec une vitesse supérieure à 50 km/h dans le sens montant (dont 4 % au-dessus de 70 km/h). En sortant du village, force est de constater que les automobilistes ont tendance à appuyer trop tôt sur le champignon puisqu'on enregistre environ 50 % de véhicules à une vitesse supérieure à 50 km/h (dont 6 % au-dessus de 70 km/h). Nul doute que c'est sur cette zone d'entrée et de sortie du village que nous devons être plus vigilants, surtout que nous pouvons être en présence d'un véhicule agricole qui sort d'une des fermes et que nous longeons, à cet endroit, la zone de loisirs souvent fréquentée par des enfants !

Nous ne parlerons pas des vitesses excessives dévoilées par le radar qui témoignent du comportement irresponsable et dangereux de certains conducteurs à la recherche de records peu enviables.

## Rue des Chèvres

La mise en place de la circulation à une voie dans cette rue est désormais bien acceptée par les habitants du village mais le fait de circuler à sens unique n'autorise pas pour autant à rouler plus vite. Le rétrécissement de la chaussée au niveau de la Place du GL 42 incite les conducteurs à ralentir. Par contre, la priorité à droite au bout de cette rue nécessite de redoubler d'attention.

## Aux abords de l'église

C'est certainement le point le plus délicat à essayer de résoudre avec ses priorités et souvent un manque de visibilité causé par les véhicules en stationnement. Une signalisation particulière (verticale et horizontale) s'impose pour sécuriser ce croisement et nous ne manquerons pas d'y apporter une réponse dans les mois à venir, en accord avec la réglementation routière en vigueur sur cette chaussée.

Cette réflexion sera conduite par un bureau d'études spécialisé. Mission lui a été donnée de se consacrer aux aménagements et à la circulation au centre du village, à la restructuration des usoirs devant les maisons et à l'amélioration des conditions de stationnement. Le questionnaire qui vous a été soumis dernièrement a permis de relever vos attentes dans ce sens.

## PROJETS 2019

Le conseil municipal devra lors de son débat d'orientation budgétaire se prononcer sur les futurs travaux à réaliser :

- travaux chemin de Saffais
- deuxième tranche des travaux de la place du Groupe Lorraine 42
- étude relative à l'aménagement du futur lotissement du Chétry

## MANIFESTATIONS

### Manifestations communales

#### 1) Repas des Aînés 2018

Comme chaque année, les seniors se sont réunis autour d'un repas organisé par le centre communal d'action sociale le 28 janvier 2018 où joie et bonheur étaient au rendez-vous.



## 2) Soirée Cabaret 2018

La municipalité a convié les habitants le 9 juin 2018 à une soirée cabaret organisée dans le hangar à mirabelles. Le spectacle était proposé par la troupe des Chapeaux Clacs de Blainville-sur-l'Eau.

Le public a pu vivement applaudir les artistes revêtus de scintillants costumes tout en dégustant un repas préparé par un traiteur local. Ambiance garantie !



### **3) Jardin communal**

Comme en 2017, un groupe de bénévoles s'est occupé du jardin communal. Nous remercions ces personnes qui permettent de donner de la dynamique à notre village. N'hésitez pas à venir les rejoindre en 2019 ou à contribuer de manière personnelle à l'entretien de notre « fleur ». Nous rappelons que les fruits et légumes peuvent être ramassés par tous les habitants. Et ceux d'entre vous qui cuisinent y trouveront de nombreuses herbes aromatiques !

### **4) Spectacle de Noël 2018**

Le samedi 22 décembre 2018, petits et grands se sont retrouvés à la salle du Pressoir pour assister à une prestation de magie présentée par Magic Anim.

Les enfants s'en sont donné à cœur joie en participant aux divers numéros.

A l'issue du spectacle, le Père Noël est apparu comme par magie en sortant d'une grosse boîte que le magicien nous avait montrée vide précédemment. Celui-ci a pu alors remettre des chocolats aux enfants.

Les aînés présents, qui n'ont pas choisi la sortie, se sont fait remettre un colis.

Les festivités ont continué autour du verre de l'amitié. Les gourmandises amenées par les habitants ont pu être mangées dans une ambiance conviviale.

Nous vous rappelons que ce spectacle est entièrement gratuit et ouvert à tous.



## 5) Visite du clocher

Le samedi 1<sup>er</sup> décembre, nous avons donné rendez-vous aux jeunes enfants du village pour venir visiter le clocher de l'église. C'est par un escalier en colimaçon très étroit que petits et grands ont pu aller, tour à tour, avec une certaine appréhension, à la rencontre d'**Adèle**, **Geneviève** et **Franceline**, nos trois cloches, fondues en 1877.



## Manifestations des associations

### 1. Manifestations de l'ASLCV

Pour l'ASLCV, cette année 2018 a été riche en événements puisque l'association fêtait ses 40 ans, ce qui n'est pas une sinécure pour une petite association de village. Les anciens et nouveaux membres ont pu se retrouver autour d'un buffet dressé pour l'occasion et ainsi partager les souvenirs de ces nombreuses années.



Le loto a fait comme toujours carton plein, où 90 personnes ont répondu présents pour tenter de gagner les nombreux lots proposés par l'ASLCV.



Les plus petits ont pu aller chercher les œufs de Pâques dans le village. Cette année, les œufs en chocolat ont été remplacés par des œufs en plastique où se cachait des devinettes, gages et autres....A la fin de la partie, les enfants ont pu reconstituer un puzzle indiquant l'endroit où se trouvaient les vrais œufs en chocolat (au lavoir).



Début mai, le vide-grenier a pu animer les rues de notre village :





Nous avons également organisé la traditionnelle fête de l'été où petits et grands ont pu se réunir pour se restaurer et danser. A la fin de la soirée, le traditionnel feu de la Saint-Jean a été allumé.



Le 31 octobre 2018, l'association a donné rendez-vous aux enfants pour fêter Halloween. De nombreux habitants leur ont ouvert leurs portes et ont également décoré leur maison. Pas trop de sorts jetés car les friandises étaient au rendez-vous !



Au cours du printemps et de l'automne derniers, des ateliers récréatifs ont été proposés aux enfants chaque mercredi afin de créer les décors que vous avez pu voir tout au long de l'année passée et principalement pour les fêtes de Noël.



Pour finir l'année, Saint Nicolas et le Père Fouettard ont fait monter, sous une pluie battante, les enfants sur le char décoré par eux spécialement pour l'occasion.

Une petite pause au chaud a été plus que bénéfique. Les enfants se sont ainsi vu remettre des calendriers de l'Avent et un goûter a été spécialement préparé pour l'occasion.



L'ASLCV remercie tous les bénévoles qui ont contribué de près comme de loin à la réalisation des manifestations.

Nous avons besoin d'idées nouvelles. Si vous souhaitez venir rejoindre l'association, n'hésitez pas à nous contacter et à venir à l'assemblée générale de 2019.

## **2. Manifestations de l'association des Vignerons**

Alors qu'au printemps, la vigne s'annonçait prometteuse, de jolies feuilles étaient venues parer les branches, la sécheresse précoce est venue gâter cette belle harmonie de la nature, et à l'instar de l'année précédente, les maladies se sont propagées dans notre vigne, et en plus de l'oïdium et du mildiou, le « black rot » s'est installé sur le raisin blanc. Nous n'avons récolté qu'environ 50% du raisin blanc, alors que la récolte du raisin rouge a été correcte.





Le beaujolais (nouveau) a coulé à flot, lors de notre manifestation du « beaujolais nouveau », ce qui nous a permis de passer un excellent moment en compagnie de l'orchestre « JOIA » qui, au travers de sa musique brésilienne, a rythmé la soirée au son de la samba.



Le salon « Vins et Produits du Terroir » organisé par l'association en décembre a reçu un superbe écho auprès des quelque 350 visiteurs et a permis de découvrir non seulement des vins de différents vignobles : Toulinois, Alsace , Beaujolais, Champagne, mais également d'autres produits de terroir tels que miel et pain d'épice, confitures, chutneys, produits de la mirabelle, charcuterie des Vosges, chocolats et le fameux Saint-Epvre de chez Adam à Nancy, tous ces produits pouvant être accompagnées de bière, ce qui permettait de croire un instant qu'on se trouvait dans un petit paradis.



Notre premier voyage a été organisé le 17 juin 2018. Y participaient environ 50 personnes d'horizons différents, certaines ont pu visiter le domaine viticole du Stromberg à Petite-Hettange, et après un repas copieux à Sierck-les-Bains, la digestion s'est faite autour d'une visite du château médiéval et du village de Rodemack.



Devant le succès de ces manifestations qui font partie de la vie de l'association et du village, nous reconduirons ces (deux) moments de partage ; nous avons également un projet de voyage dont nous préciserons ultérieurement les modalités.

Toutes les personnes, jeunes ou moins jeunes, désirant découvrir le travail de la vigne sont les bienvenues. Les adhérents les aideront dans la taille, la vinification, en bref dans l'exploitation d'une vigne, mais également dans la réalisation de nos projets et manifestations.

Nous vous invitons vivement à venir nous rencontrer à la vigne lors de la taille qui se déroulera dès le mois de mars. Cette activité ainsi que les autres se déroulent toujours dans la convivialité et la bonne humeur.

Les adhérents ont été invités à partager la galette en ce début d'année et l'assemblée générale qui a suivi, a élu les membres du comité 2019 :

Jean-Pierre NOWOWIEJSKI : président  
Francis HAINZELIN : vice-président  
Bruno LAMBOULE : trésorier  
Cyrille PENAROYAS : trésorier adjoint  
Noëlle MARTIN : secrétaire  
Brigitte BRANDMEYER : secrétaire adjointe  
Jean-Marie ANTOINE : membre  
Liliane GASTHALTER : membre  
Michel LAFONTAINE : membre

## CAMP CIRQUE ITINÉRANT

Du 20 au 23 juillet 2018, à l'initiative de « Jeunesse & Territoire », nous avons accueilli des jeunes du secteur de la CC3M pour un camp cirque itinérant passant par Vigneulles, Haussonville et Romain. Les objectifs de ce séjour étaient d'aller à la rencontre des habitants, de découvrir le territoire tout en s'initiant aux arts du cirque et en proposant une représentation dans chaque village traversé. Cette joyeuse bande, encadrée par 4 animateurs, avait planté ses tentes à l'ombre d'un verger et profitait de la salle du Pressoir pour les repas et les apprentissages en jonglerie, équilibre, diabolo...

Ils ont été ravis de leur séjour à Vigneulles : « Un charmant petit village qu'ils ne connaissaient pas, très beau et accueillant » (Lucas). Ils ont pu aussi participer à la tonte des moutons à la bergerie. La commune d'accueil fournissait les repas du soir et quelques familles ont été sollicitées pour accueillir les jeunes au moment des douches. Un repas partagé, entre jeunes et habitants du village, a été organisé lors d'une belle soirée estivale et a permis un moment d'échange et de convivialité apprécié de tous. Un grand merci aux organisateurs de ce camp qui ont su nous intégrer à leur projet original en toute simplicité.



## IMPOSITION / ASSAINISSEMENT

### 1) Redevance d'assainissement collectif : tarif inchangé pour 2018

Par délibération du 14 septembre 2018, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier le tarif :

- part fixe à 50 euros,
- part variable à 1,365 euro par mètre cube, la base de calcul étant le volume d'eau qui a été consommé en 2018.

La facture sera adressée au printemps prochain aux habitants concernés, c'est-à-dire à ceux dont le logement est situé en zone d'assainissement collectif. Ceux dont le logement est situé en zone d'assainissement autonome (non collectif) ne seront donc pas redevables. Le montant global inclura la TVA et les autres redevances reversées à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

#### Rappel :

*Je ne jette pas d'huiles alimentaires ni d'huiles mécaniques dans l'évier ni dans les caniveaux.*

*Je ne jette pas de lingettes, tampons, serviettes hygiéniques dans les toilettes.*

*Je dépose les produits toxiques et les produits dangereux à la déchetterie.*

*Je ne jette rien dans les bouches d'égout.*

### 2) Taux d'imposition

Par délibération en date du 6 avril 2018, les taux d'imposition communaux sont restés inchangés :

- Taxe d'habitation : 13,94%
- Taxe foncière bâti : 6,97%
- Taxe foncière non bâti : 14,21%
- Contribution foncière des entreprises : 16,28%

### **3) Tarif des concessions**

Les tarifs des columbariums sont fixés à :

- 250 € pour 10 ans
- 350 € pour 15 ans
- 610 € pour 30 ans

Les tarifs des concessions sont fixés à :

- 77 € pour 15 ans
- 115 € pour 30 ans
- 153 € pour 50 ans

### **4) Tarif de location des salles communales**

#### **a) Salle du Pressoir**

La salle du Pressoir a une capacité de 80 personnes. Elle se compose d'une pièce principale, d'une cuisine avec four, plaques chauffantes, congélateur, évier, lave-vaisselle et de sanitaires. Son tarif est fixé à 150 €.

#### **b) Salle d'Ecole**

La salle d'Ecole a une capacité de 30 personnes. Elle se compose d'une pièce principale, d'une cuisine avec petit four, micro-ondes, frigo, évier et de sanitaires. Son tarif est fixé à 30 €.

## **INFORMATIONS PRATIQUES**

### **Déclaration de travaux**

Nous vous remercions de venir consulter la mairie avant tous travaux.

### **Intoxication au monoxyde de carbone**

Les intoxications au monoxyde de carbone apparaissent la plupart du temps :

- Lors d'un mauvais fonctionnement d'un appareil de combustion (chaudière notamment) et ce quel que soit le combustible utilisé (bois, gaz, charbon, pétrole...),
- Lors d'un défaut d'aération du logement,
- Lors de l'utilisation inappropriée d'appareils de chauffage d'appoint ou de groupes électrogènes.

Pour éviter ce risque, un certain nombre de conseils de prévention doivent être adoptés et mis en pratique :

- Vérifier vos installations de chauffage : pour chauffer votre logement en toute sécurité, vous devez chaque année, avant que l'hiver arrive, faire vérifier et entretenir vos installations de chauffage.
- Aérer votre habitation : une quantité insuffisante d'oxygène dans l'air due à une entrée d'air bouchée, une pièce calfeutrée, une aération trop faible peuvent provoquer un dégagement de CO. Il est donc important d'aérer au moins dix minutes par jour son habitation.
- Repérer les symptômes : maux de tête, fatigue inhabituelle, accompagnés de nausées et/ou vomissements.
- Poser un détecteur de monoxyde de carbone (différent du détecteur de fumée)

### **Site Internet de la commune**

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter à tout moment l'ensemble des comptes rendus municipaux sur le site Internet de la commune : [www.vigneulles.mairie54.fr](http://www.vigneulles.mairie54.fr).

### **Bruits de voisinage**

Les habitants doivent prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter de troubler la tranquillité du voisinage (bruits d'animaux, d'appareils ménagers...)

Les travaux de bricolage ou de jardinage bruyants (perceuse, tondeuse à gazon...) sont autorisés :

- en semaine de 8h à 20h,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

### **Propreté du village**

En dehors du jour de collecte des ordures ménagères, chacun est prié de mettre en discrétion son conteneur.

La propreté de notre village repose avant tout sur notre comportement. Chaque propriétaire de chien doit ramasser les excréments de son fidèle compagnon.

## **Information pour les anciens combattants**

Si vous êtes ancien combattant et avez séjourné en Algérie durant plus de 120 jours au cours de la période allant du 30/10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre depuis cette année :

- A la carte du Combattant
- Au port de la croix du Combattant
- A la retraite du Combattant
- A la ½ part fiscale
- A l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile, médicaments non remboursés...)

Pour cela, vous devez contacter l'ONACVG de Meurthe et Moselle par courrier (67 rue Emile Bertin 54052 Nancy cedex) ou par téléphone (03 83 67 82 86).

## **Nouveau service en ligne de signalement des usages frauduleux de carte bancaire**

Si vous êtes victimes d'un usage frauduleux de votre carte bancaire, vous devez :

- Faire opposition auprès de votre banque
- Faire le signalement sur la plate-forme en ligne [service-public.fr /perceval](https://service-public.fr/perceval) ou déposer plainte auprès de l'autorité compétente.

Les informations saisies dans Perceval permettent aux services d'enquête de disposer d'une vue complète du phénomène de fraude, de mieux détecter les fraudes de grande ampleur, d'adresser des messages de prévention ciblés.

## INFORMATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES MEURTHE MORTAGNE MOSELLE (CC3M)

### Accès à la déchetterie

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la carte d'accès à la déchetterie intercommunale est obligatoire. Cette déchetterie est située à la sortie de Blainville-sur-l'Eau, sur la gauche, près du garage Peugeot.

Vous pouvez faire une demande de carte directement au bureau de la CC3M, situé 4 rue de la Meurthe, à Mont-sur-Meurthe ou en mairie.

Pour rappel, le nombre de passages est limité à 20 par an.

### Communication

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations concernant la CC3M sur le site Internet : [www.cc3m.fr](http://www.cc3m.fr) . N'hésitez pas à regarder la vidéo de présentation réalisée par Pierrick MEUILLET.

La communauté de communes a également lancé sa page Facebook.

### Rénovation énergétique

Vous avez un projet de rénovation (isolation, changement de chaudière...) ?

Contactez la CC3M, M. TROCHAIN Cédric - 03 83 71 43 62, qui pourra vous accompagner pour un diagnostic, voire vous apporter un soutien financier.

## ETAT CIVIL

### Sont venus s'installer au village :

Claudine ANDRE, au 6 bis Grande Rue,

Virginie KIRSCH, Christophe GERMAIN, Jules, au 9 Grande Rue,

Christelle HEY, Cédric VIVENOT, Morgane et Loanne, au 5 place de la Vieille Eglise,

Harold ALBERTO, Delphine PIERSON, Ellie, au 6 chemin des Mirabelliers,

Christine STAUT, au 10 place Groupe Lorraine 42,

Pierre DIANI, au 1 rue des Chèvres,

Mélissa LAFARGE, Aliyah au 3 rue des Chèvres.

Se sont mariés :

Anaïs MOUSSAULT et Guillaume MECKERT, le 16 juin 2018,

Mathilde THOMAS et Clément BECKER, le 18 août 2018.

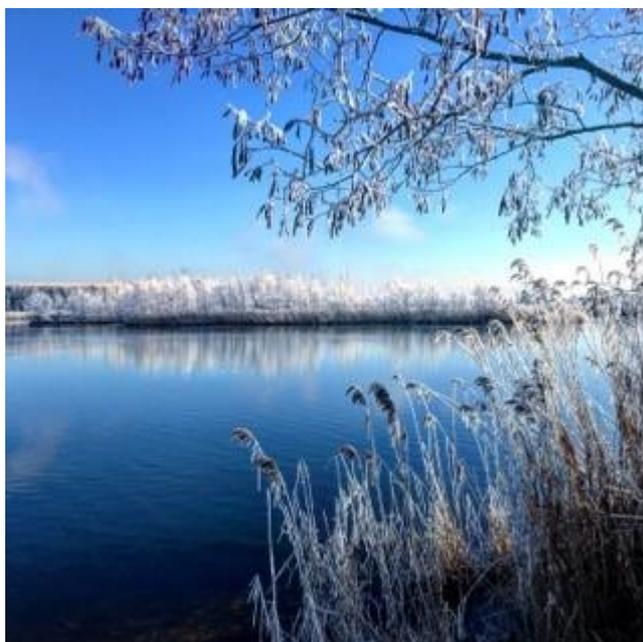
Se sont pacés :

Jean-Pierre NOWOWIEJSKI et Dominique BOLMONT-GAZEAU, le 12 novembre 2018.

Nous ont quittés :

M. Antoine THOMAS, le 6 février 2018,

Mme Christiane MANGIN, épouse FRANCOIS, le 14 avril 2018.



Etang des Sables, 2019